

Qui vérifie le Bureau du vérificateur général?

Une fois déposés à la Chambre des communes, les rapports de la vérificatrice générale sont soumis au Comité permanent des comptes publics à des fins d'examen. Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable examine quant à lui les rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable. Ces deux comités, ainsi que d'autres comités parlementaires, tiennent des audiences pour discuter des questions soulevées dans ces rapports.

À l'instar des ministères et organismes fédéraux, le Bureau du vérificateur général présente tous les ans son budget des dépenses au Parlement et fournit au Comité permanent des comptes publics des précisions sur son budget des dépenses, ses priorités et ses pratiques de gestion.

Un vérificateur externe nommé par le Conseil du Trésor du Canada vérifie chaque année les états financiers du Bureau du vérificateur général. Son rapport est soumis au Conseil du Trésor, puis déposé à la Chambre des communes.

Le Bureau a aussi commandé des examens de l'assurance de la qualité auprès d'organisations externes :

- En 2003, une équipe internationale de pairs, dirigée par le National Audit Office du Royaume-Uni, a effectué un examen des pratiques de vérification de gestion. C'était la première fois qu'un bureau national de vérification législative faisait évaluer ses pratiques de vérification de gestion par des pairs. L'équipe a conclu que les pratiques du Bureau reposaient sur des normes professionnelles reconnues et fonctionnaient efficacement en vue de produire une information indépendante, objective et corroborée sur laquelle on peut se fonder pour examiner la gestion du gouvernement. Le rapport recense aussi diverses possibilités d'amélioration. Le Bureau a préparé un plan d'action qu'il a présenté au Comité permanent des comptes publics.
- En 1999, un cabinet de vérification externe a examiné le système de gestion de la qualité des vérifications comptables du Bureau. Les vérificateurs ont conclu que notre système avait été conçu adéquatement et qu'il fonctionnait efficacement.

Le Bureau est soumis à l'examen de la Commissaire aux langues officielles pour ce qui est des questions linguistiques, de la Commission de la fonction publique en ce qui concerne les pratiques de dotation en personnel et de classification, et de la Commissaire à la protection de la vie privée à l'égard de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

On peut trouver un complément d'information et les rapports pertinents sur le site Web du Bureau du vérificateur général à l'adresse suivante : www.oag-bvg.gc.ca.

Renseignements généraux :
Communications
(613) 995-3708

Adresse électronique :
communications@oag-bvg.gc.ca

Questions des parlementaires :
Liaison avec le Parlement
(613) 995-3708

